

**DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE SAINGHIN EN WEPPEPES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2024/207

Autorisation de stationner un camion sur le domaine communal

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU les articles L 2213-1 et L 2213-2, 2ème alinéa, du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de la Route, notamment ses articles R 36, R 411-3, R 411-4, R 411-8, R 412-49 et R 417-10,
- VU, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I, signalisation des routes,
- VU, la demande de l'Entreprise DEMENAGEMENTS GRENIER en date du 02 septembre 2024 pour le bénéfice de Madame PEAUDECERF Caroline.

CONSIDERANT, la demande d'autorisation de stationner un porteur de 19T ou 2 camions de 20m3 devant le 9 rue Etienne Dolet afin de procéder à un déménagement, il y a lieu de prendre toute mesure pour assurer l'ordre et la sécurité.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit à tous les véhicules devant le 9 rue Etienne Dolet à SAINGHIN-EN-WEPPEPES. Cela, le **20 septembre 2024** durant toute la journée. A cet effet, la place de stationnement devant cette habitation sera neutralisée. Il est conseillé de prévenir également le voisinage vue la configuration des lieux.

ARTICLE 2 : La zone devra être sécurisée par le demandeur.

ARTICLE 3 : Le Directeur général des services, le Commandant de la brigade de gendarmerie de la BASSEE, la Police Municipale de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

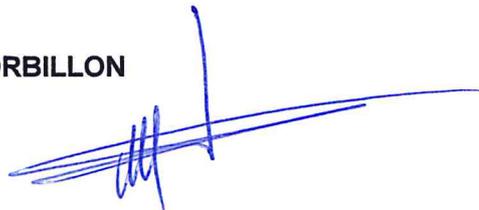
**Monsieur le Directeur de l'Entreprise DEMENAGEMENTS GRENIER
Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de La Bassée,
La Police Municipale,
Aux archives municipales,**



Fait à Sainghin-en-Weppes, le 03 septembre 2024

Le Maire,

Matthieu CORBILLON



A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke, positioned below the printed name of the Mayor.